

Ipsen et Inspiration Biopharmaceuticals renégocient leur accord de partenariat stratégique

- Ipsen obtient les droits commerciaux sur des territoires clés
- Ipsen verse 30,0 millions de dollars à Inspiration dans le cadre de la renégociation
- A court terme et sous certaines conditions, Ipsen pourrait investir jusqu'à 20,0 millions de dollars supplémentaires dans Inspiration

Paris (France), le 21 août 2012 – Ipsen (Euronext : IPN ; ADR : IPSEY) a annoncé aujourd'hui la renégociation de son accord de partenariat stratégique, signé en 2010, avec Inspiration Biopharmaceuticals, Inc. (Inspiration) pour le développement et la commercialisation du portefeuille de produits recombinants d'Inspiration : OBI-1, un facteur VIII recombinant porcin (rpFVIII) en développement pour le traitement des patients atteints d'hémophilie A acquise et d'hémophilie A congénitale avec inhibiteurs, et IB1001, un facteur IX recombinant (rFIX) destiné au traitement et à la prévention des saignements chez les patients atteints d'hémophilie B.

Le nouvel accord vise à mettre en place une structure effective dans laquelle Ipsen obtient les droits commerciaux sur des territoires clés. Inspiration demeure responsable du développement d'OBI-1 et d'IB1001 au niveau mondial.

Dans le cadre de cette renégociation, Ipsen a versé à Inspiration 30,0 millions de dollars (approximativement 24,0 millions d'euros selon le taux de change en vigueur). Ipsen s'engage à verser à Inspiration des paiements d'étapes pouvant s'élever à un montant total, incluant ce versement, de 200 millions de dollars, dont 27,5 millions de dollars liés à la réalisation d'étapes réglementaires et le reste au succès d'étapes commerciales. Les deux sociétés estiment que ce nouvel accord devrait permettre à Inspiration de lever des fonds auprès de tiers indépendants pour assurer ses besoins de financement jusqu'à une éventuelle augmentation de capital en 2013.

Selon le nouvel accord et sur ses territoires¹ :

- Ipsen récupère les droits commerciaux sur l'OBI-1 ;
- Ipsen obtient les droits commerciaux sur l'IB1001.

En conséquence, Ipsen va :

- Enregistrer les ventes d'OBI-1 et d'IB1001 en chiffre d'affaires ;
- Verser à Inspiration des redevances sur les ventes d'OBI-1 (environ 15%) et une redevance à deux chiffres plus élevée sur les ventes d'IB1001 ;

¹ Europe (UE, Suisse, Monaco, Norvège, Lichtenstein, Géorgie, Bosnie, Albanie et tous les candidats à l'UE, à l'exception de la Turquie), Russie et CEI (Communauté des Etats Indépendants), une partie de l'Asie-Pacifique (dont les principaux pays sont l'Australie, la Nouvelle Zélande, la Chine, Singapour, la Corée du Sud et le Vietnam) et certains pays d'Afrique du Nord (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye)

Sur les territoires d'Inspiration², Ipsen percevra une redevance (environ 25%) sur les ventes d'OBI-1.

En outre, d'autres modalités contractuelles ont été aménagées, notamment :

- Les paiements d'étapes éventuels restants de 29,0 millions de dollars à la charge d'Ipsen ont été supprimés ;
- L'option d'achat d'Ipsen portant sur la prise de contrôle d'Inspiration expire désormais en cas de refinancement d'Inspiration ;
- Ipsen ne sera plus l'agent commercial d'Inspiration; l'organisation commerciale en Europe ne sera donc plus refacturée à Inspiration.

Dans le cadre de ce nouvel accord, Ipsen pourra nommer deux membres supplémentaires (sur un total de 9) au Conseil d'Administration d'Inspiration.

Par ailleurs, dans le cadre de ce nouvel accord, Ipsen s'est engagé à investir jusqu'à 20,0 millions de dollars dans Inspiration de la façon suivante :

- Si Inspiration lève des fonds externes avant le 31 août 2012, Ipsen versera 20,0 millions de dollars en échange d'une nouvelle classe d'actions ;
- Si Inspiration ne lève pas de fonds externes avant le 31 août 2012, Ipsen versera 7,5 millions de dollars et recevra un warrant représentant 15% du capital d'Inspiration. Ipsen pourra exercer ce warrant si Inspiration n'a pas levé de fonds externes au 30 septembre 2012 ;
- Si Inspiration lève des fonds externes avant le 30 septembre 2012, Ipsen versera 12,5 millions de dollars en échange d'une nouvelle classe d'actions.

À propos de l'accord entre Inspiration et Ipsen et du portefeuille de produits

En janvier 2010, Ipsen et Inspiration ont signé un accord stratégique visant à tirer profit de la mise en commun de leur expertise pour développer un portefeuille de produits en hémophilie et deux produits en phase III : l'IB1001, un facteur IX recombinant expérimental (rFIX) par voie intraveineuse pour le traitement et la prévention des saignements chez les patients atteints d'hémophilie B et l'OBI-1, un facteur VIII recombinant expérimental (rpFVIII) d'origine porcine administré par voie intraveineuse pour le traitement des patients atteints i) d'hémophilie A acquise et ii) d'hémophilie A congénitale ayant développé des inhibiteurs contre le facteur humain FVIII.

En août 2011, Ipsen et Inspiration ont annoncé l'extension de leur accord afin de créer une Business Unit Hémophilie appelée à devenir l'agent commercial exclusif pour la commercialisation de tous les médicaments contre l'hémophilie de la marque Inspiration en Europe.

En juillet 2012, Inspiration a annoncé que la FDA (Food and Drug Administration) avait suspendu l'essai clinique de l'IB1001.

En août 2012, Ipsen et Inspiration ont annoncé la renégociation de leur accord stratégique.

À propos d'Ipsen

Ipsen est un groupe pharmaceutique de spécialité à vocation mondiale qui a affiché en 2011 des ventes supérieures à 1,1 milliard d'euros. L'ambition d'Ipsen est de devenir un leader dans le traitement des

² Pays en dehors des territoires Ipsen

maladies invalidantes. Sa stratégie de développement s'appuie sur 4 franchises : neurologie / Dysport[®], endocrinologie / Somatuline[®], uro-oncologie / Décapeptyl[®] et l'hémophilie. Par ailleurs, le Groupe a une politique active de partenariats. La R&D d'Ipsen est focalisée sur ses plateformes technologiques différenciées et innovantes en peptides et en toxines. En 2011, les dépenses de R&D ont atteint plus de 250 millions d'euros, soit plus de 21 % du chiffre d'affaires. Le Groupe rassemble près de 4 500 collaborateurs dans le monde. Les actions Ipsen sont négociées sur le compartiment A d'Euronext Paris (mnémotique : IPN, code ISIN : FR0010259150) et sont éligibles au SRD (« Service de Règlement Différé »). Le Groupe fait partie du SBF 120. Ipsen a mis en place un programme d'American Depositary Receipt (ADR) sponsorisé de niveau I. Les ADR d'Ipsen se négocient de gré à gré aux Etats-Unis sous le symbole IPSEY. Le site Internet d'Ipsen est www.ipсен.com.

Avertissement Ipsen

Les déclarations prospectives et les objectifs contenus dans cette présentation sont basés sur la stratégie et les hypothèses actuelles de la Direction. Ces déclarations et objectifs dépendent de risques connus ou non, et d'éléments aléatoires qui peuvent entraîner une divergence significative entre les résultats, performances ou événements effectifs et ceux envisagés dans ce communiqué. Ces risques et éléments aléatoires pourraient affecter la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs financiers qui sont basés sur des conditions macroéconomiques raisonnables, provenant de l'information disponible à ce jour. De plus, les prévisions mentionnées dans ce document sont établies en dehors d'éventuelles opérations futures de croissance externe qui pourraient venir modifier ces paramètres. Ces prévisions sont notamment fondées sur des données et hypothèses considérées comme raisonnables par le Groupe et dépendent de circonstances ou de faits susceptibles de se produire à l'avenir et dont certains échappent au contrôle du Groupe, et non pas exclusivement de données historiques. Les résultats réels pourraient s'avérer substantiellement différents de ces objectifs compte tenu de la matérialisation de certains risques ou incertitudes, et notamment qu'un nouveau produit peut paraître prometteur au cours d'une phase préparatoire de développement ou après des essais cliniques, mais n'être jamais commercialisé ou ne pas atteindre ses objectifs commerciaux, notamment pour des raisons réglementaires ou concurrentielles. Le Groupe doit faire face ou est susceptible d'avoir à faire face à la concurrence des produits génériques qui pourrait se traduire par des pertes de parts de marché.

En outre, le processus de recherche et développement comprend plusieurs étapes et, lors de chaque étape, le risque est important que le Groupe ne parvienne pas à atteindre ses objectifs et qu'il soit conduit à renoncer à poursuivre ses efforts sur un produit dans lequel il a investi des sommes significatives. Aussi, le Groupe ne peut être certain que des résultats favorables obtenus lors des essais pré cliniques seront confirmés ultérieurement lors des essais cliniques ou que les résultats des essais cliniques seront suffisants pour démontrer le caractère sûr et efficace du produit concerné, ou que les autorités réglementaires se satisferont des données et informations présentées par le Groupe. Le Groupe dépend également de tierces parties pour le développement et la commercialisation de ses produits, qui pourraient potentiellement générer des redevances substantielles ; ces partenaires pourraient agir de telle manière que cela pourrait avoir un impact négatif sur les activités du Groupe ainsi que sur ses résultats financiers. Aucune garantie n'est donnée sur le fait qu'Inspiration sera effectivement en mesure de lever des fonds externes dans les temps impartis. Sous réserve des dispositions légales en vigueur, le Groupe ne prend aucun engagement de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives ou objectifs visés dans le présent communiqué afin de refléter les changements qui interviendraient sur les événements, situations, hypothèses ou circonstances sur lesquels ces déclarations sont basées. L'activité du Groupe est soumise à des facteurs de risques qui sont décrits dans ses documents d'information enregistrés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

Pour plus d'informations:

Médias

Didier Véron

Vice Président, Affaires Publiques et Communication

Tel.: +33 (0)1 58 33 51 16

Fax: +33 (0)1 58 33 50 58

E-mail: didier.veron@ipsen.com

Communauté financière

Pierre Kemula

Vice Président, Corporate Finance, Trésorerie et
Marchés Financiers

Tel.: +33 (0)1 58 33 60 08

Fax: +33 (0)1 58 33 50 63

E-mail: pierre.kemula@ipsen.com

Stéphane Durant des Aulnois

Investor Relations Manager

Tel.: +33 (0)1 58 33 60 09

Fax: +33 (0)1 58 33 50 63

E-mail: stephane.durant.des.aulnois@ipsen.com